

COMMUNE DE VIRY
Compte-rendu du conseil municipal
Mardi 17 décembre 2013

Convocation : 10 décembre 2013

Présents : Mlle BALLANDRAS - Mmes JOLY, PONTUS, ROZE
Mrs CHARDEAU, COMTE, DEBARNOT, DESCHAMPS, FONTAINE, LAGROST,
URCISSIN

Secrétaire de séance : Mme PONTUS

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I- Achat logiciel de dématérialisation

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient, afin de s'adapter aux évolutions techniques et réglementaires et de passer à la dématérialisation des actes administratifs (obligatoire à partir de janvier 2015), de changer de version pour le logiciel de gestion financière.

Le devis du pack Mairistem proposé par la société JVS comprenant l'acquisition du logiciel, la maintenance ainsi que les formations s'élève à 2 463,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'achat du pack Horizon On-Line proposé par JVS.

II- Délibération DETR 2014

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014 pour des travaux d'investissement.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité de solliciter la DETR 2014 d'un montant de 8 800 euros pour adopter un autre moyen de chauffage, plus économique, pour les logements communaux et de créer ainsi une deuxième chaufferie automatique aux granulés de bois.

III- Tarifs communaux 2014

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux votent à l'unanimité les tarifs 2014.

Location salle des fêtes

	Avec Repas	Sans Repas
Contribuable	110 €	40 €
Non contribuable	140 €	80 €

Recouvrement consommation électrique : 0,26 € le kwh.

Location salle des associations

Contribuable	30 €
Non contribuable	50 €

Autres tarifs

	Unité	Tarif
	Unité	Tarif
Pesée bascule	pesée	2 €
<u>Concession cimetière</u> - cinquantenaire	le m ²	50 €
<u>Concession columbarium</u> - Cinquantenaire	la case+plaque	850 €
Commune de Fontenay (Participation cimetière)		210 €

IV- Participation école Vendenesse-les-Charolles

Neuf enfants de VIRY étaient scolarisés à l'école primaire publique de Vendenesse-les-Charolles pendant l'année scolaire 2012-2013.

Vu la loi du 22 juillet 1983 relative à la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes, la commune de VIRY doit à la commune de Vendenesse-les-Charolles pour l'année scolaire 2012-2013 :

- 2 400 euros pour la participation aux frais de transport scolaire.
- 1 800 euros pour la participation aux frais de scolarisation, soit 200 euros par élève.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser ces sommes à la commune de Vendenesse-les-Charolles.

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'EDF a envoyé un remboursement de 447,91 € à la commune, pour avoir trop payé sur l'année 2013.

Marianne et Catherine sont titularisées.

Différentes propositions concernant les travaux bénéficiant du PIIC 2014 :

- Changement fenêtres salle des fêtes
- Réparation cloches et volets de protection de l'église
- Travaux sur les ponts (Trémolles, moulin)